



gemeinsam + kompetent
ensemble + compétent
insieme + con competenza

Berne, 15 décembre 2020

Communiqué de presse

L'adoption de la motion du Conseil des États 20.4264 CSSS-CE «Pour un financement adéquat des soins palliatifs» est une étape importante dans l'avancement de la suite donnée aux requêtes de palliative ch, à savoir la création d'une base légale générale et par conséquent une réglementation du financement d'un traitement et d'un encadrement adaptés aux besoins de toutes les personnes en fin de vie. Cette motion permet enfin d'avancer dans la bonne direction!

En Suisse, tout le monde n'a pas les mêmes possibilités de prendre ses propres décisions concernant sa propre mort. Cela peut dépendre de l'endroit où ils vivent, des structures sociales existantes et de leur situation financière. Il y a là un risque de nouvelle inégalité en fin de vie. "Pour un gouvernement et un parlement, bien sûr, la première chose à faire est de vérifier si les bases juridiques sont correctes, s'il y a des financements et si les circonstances sont claires. C'est de cela qu'il s'agit ici", a expliqué le conseiller fédéral Alain Berset lors du débat du Conseil. "Mais il est clair que, sur le plan humain, sur le plan personnel, nous tous ici, toujours, à différents moments de notre "vie, sommes également confrontés à de telles questions, non seulement en tant que dirigeants politiques, mais aussi en privé".

Au Conseil des États, il a été convenu qu'il y a une responsabilité partagée avec les différentes parties prenantes pour promouvoir les soins palliatifs et pour développer la base juridique nécessaire, ainsi que pour la mise en œuvre des mesures pertinentes.

Permettre à tous d'accéder aux soins palliatifs

palliative ch, la Société Suisse de Médecine et de Soins Palliatifs, s'engage depuis des années pour permettre aux personnes souffrant d'une maladie incurable, aux personnes âgées en fin de vie ainsi qu'à leurs proches de profiter d'une qualité de vie optimale pour le temps qui leur reste. La Confédération et les cantons estiment qu'une offre de soins palliatifs sera nécessaire pour les deux tiers des futurs décès. En particulier, les personnes qui ne sont pas atteintes d'un cancer ne bénéficient pas, à l'heure actuelle, d'un accès suffisant aux soins palliatifs. En 2018, seuls 12% des personnes décédées à l'hôpital ont reçu des traitements complexes de médecine palliative ou des soins palliatifs spécialisés.

Pour palliative ch, cette lacune des soins est en premier lieu due au financement insuffisant des soins palliatifs. C'est pourquoi elle salue la décision du Conseil des États d'adopter la motion «Pour un financement adéquat des soins palliatifs».

Les exigences de palliative ch à l'égard du monde politique

Renate Gurtner Vontobel, Secrétaire Générale de palliative ch, a précisé qu'une réglementation rapide et contraignante du financement des prestations de soins palliatifs est indispensable, et ce pour toute la chaîne d'approvisionnement y compris les interfaces, de même qu'un calendrier contraignant pour la mise en place.

Dans le cadre de la motion, palliative ch estime les mesures suivantes comme essentielles:

- L'inscription des soins palliatifs dans la LAMal.
- La reconnaissance des prestations psychosociales, spirituelles et fonctionnelles au patient / à la patiente dans la dernière phase de vie en tant que catégorie de prestations prise en charge par l'AOS.



palliative.ch

gemeinsam + kompetent
ensemble + compétent

insieme + con competenza

- Une représentation appropriée des prestations en l'absence du patient / de la patiente dans les structures tarifaires existantes (tarifs à la prestation et tarifs sur la base de forfaits) ainsi que dans les niveaux de besoins en soins.
- La règlementation de l'indemnisation des prestations de conseil dans la LAMal.
- La création d'un forfait «conseil et coordination» pour une gestion spécifique des cas de patients en soins palliatifs pour les domaines de l'ambulatoire et du stationnaire.
- La clarification de la manière dont les prestations de soins palliatifs stationnaires spécialisés peuvent être rémunérées correctement. L'indemnisation dans le cadre d'une structure tarifaire hors du système Swiss-DRG doit être examinée.
- La clarification de la manière dont les prestations de soins palliatifs stationnaires généraux peuvent être rémunérées correctement, en particulier dans la perspective d'une extension des niveaux de besoins en soins.
- La clarification du financement de prestations fournies dans des structures non hospitalières prodiguant des soins palliatifs (hospices).
- La clarification des prestations palliatifs fournies dans des institutions pour personnes avec handicaps.

Les soins palliatifs nous concernent toutes et tous. Ils améliorent la qualité de vie durant les dernières années de l'existence tout en déchargeant ou en complétant la médecine de soins aigus. Ils permettent ainsi de faire des économies dans l'ensemble du système. Il n'y a aucune raison valable de reporter cette mise en œuvre ad vitam aeternam.

Soins palliatifs en ces temps de coronavirus

En cas de pandémie présentant des symptômes et avec un taux de mortalité rapide et croissant, il faut considérer la vie jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'à la mort, à la fois sous forme d'accompagnement palliatif optimal, de soulagement des souffrances et de planification anticipée. En d'autres termes: pour combattre la pandémie de COVID-19, les soins palliatifs doivent être inclus dès la première heure au niveau structurel et conceptuel:

Sur intervention et à la demande de palliative.ch auprès du conseiller fédéral en charge de la santé Alain Berset, la professeure genevoise Sophie Pautex, spécialiste en médecine palliative et gériatrie à l'Hôpital universitaire de Genève, a été élue membre de la Swiss National Science COVID-19 Task Force le 12 novembre 2020.

L'intégration de l'expertise en soins palliatifs à l'échelle fédérale confère une certaine légitimation et fait office d'exemple. C'est-à-dire qu'il en résulte un effet de cascade à tous les niveaux inférieurs: cantons, communes, institutions. Cette mesure structurelle centrale garantit aux personnes d'être accompagnées dans leur fin de vie dans la dignité, sans trop de souffrance ni douleurs, y compris durant la pandémie, où la fourniture des soins est mise à rude épreuve et où les visites des proches sont soumises à de strictes restrictions.

Vous trouverez ici la motion «Pour un financement adéquat des soins palliatifs»:

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20204264>

Informations complémentaires

Renate Gurtner Vontobel, MPH, Secrétaire Générale

Tél. 031 310 02 90

renate.gurtner@palliative.ch

Stephanie Alder, chargée de communication

Tél. 031 310 02 90

stephanie.alder@palliative.ch

Schweizerische Gesellschaft für Palliative Medizin, Pflege und Begleitung

Société Suisse de Médecine et de Soins Palliatifs

l'Associazione Svizzera per la medicina, la cura e l'accompagnamento palliativi

Bubenberplatz 11

3011 Bern

Schweiz

Telefon: +41 (0) 31 310 02 90

E-mail: info@palliative.ch

Internet: www.palliative.ch